

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 19 septembre 2024

Date de convocation : 12/09/2024
Date d'affichage : 12/09/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 12 votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à vingt heures neuf minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard,
Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc –
PESENTI Jean-François – FACHINETTI Aurélia - GRILLET Rodrigue - MAITREPIERRE
Sylvie - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert excusé, donne pouvoir à GRILLET Rodrigue,

Absent :

BOUVIER Alexis

Secrétaire de séance : HUGONNET Marc

Objet de la délibération : Travaux de reprise de voirie – Rue du château

Vu de la demande faite par un administré de la rue du château, et l'état de la rue du château ;

Vu l'article L 2321-2 (20°) du CGCT consacrant le caractère obligatoire de ces dépenses, les
communes sont tenues d'assurer l'entretien des voiries communales,
Cette obligation d'entretien est en outre à même d'engager leur responsabilité, compte tenu des
accidents de la circulation qui peuvent être liés à une défaillance d'entretien de ce patrimoine
routier.

Vu le devis de la société GENUCHOT pour les travaux pour la reprise de la voirie estimés à
3 325 € HT soit 3 990 € TTC,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, DECIDE :

- D'EFFECTUER les travaux sur la rue du château, pour un montant de 3 990 € TTC ;
- D'APPROUVER le devis de la société GENUCHOT.

Pour extrait certifié conforme.

Bernard JAILLET, Maire